

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée général de la Coopérative PrimaVesta
Société coopérative d'utilité publique
Séance du 19 juin 2025 à 9h00
Maison de la Communication, Lausanne

Présents : Selon la liste des présences

Président : Joël Cornuz

Secrétaire : Raffaella Bidawid

Distribution : A tous les Membres

1. Contrôle de la liste de présences

La liste de présences est signée, plusieurs coopérateurs sont présents et représentés. L'Assemblée débute à 9h05 et peut valablement délibérer.

2. Désignation du Président et du Secrétaire

J. Cornuz est nommé Président, R. Bidawid comme Secrétaire et Ph. Macchiaioli comme Scrutateur.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 20 juin 2024

Le procès-verbal ayant été remis au préalable et figurant en partie dans le rapport d'activité, il n'en est pas demandé lecture. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

4. Rapport de gestion de l'exercice 2024

J. Cornuz rappelle que le rapport d'activité a été envoyé à tous les coopérateurs avec la convocation. Celui-ci reflète l'activité de la coopérative sur l'année 2024. Pour le surplus, J. Cornuz complète oralement les informations qui s'y trouvent.

5. Présentation des comptes 2024 et discussion

Les comptes de l'exercice ont été adressés aux coopérateurs par le biais du rapport d'activité 2024.

La parole est cédée à A. Juvet qui commente les comptes arrêtés au 31.12.2024. Le total du bilan s'élève à **CHF 86 196 357,28**. L'exercice 2024 présente une marge de **CHF 84 784,22**.

Une question a été posée concernant la rentabilité des liquidités. J. Cornuz précise que la coopérative opère dans une gestion prudente de ces liquidités. Celles-ci ont été constituées au fur et à mesure des dernières années et elles représentent un montant un important. Toutefois contenu des taux d'intérêt créditeurs pratiqués par les instituts bancaires il ne nous paraît pas opportun de placer de l'argent sur les marchés financiers. De plus, cette approche se justifie par les futurs besoins en investissements et de conserver

une réserve suffisante. Ces comptes n'appellent pas d'interrogations supplémentaires de la part des Membres présents.

6. Rapport de l'organe de révision

A l'unanimité, l'Assemblée générale dispense le réviseur de comparution personnelle. Chacun ayant eu le rapport de l'organe de révision dans le rapport d'activité, il en est donné partiellement lecture.

7. Adoption des comptes

Les comptes tels que présentés sont acceptés à l'unanimité.

8. Décharge au Conseil d'administration

L'Assemblée générale donne, à l'unanimité, décharge aux Membres du Conseil d'administration, chacun s'abstenant pour lui-même.

9. Renouvellements statutaires

9.1 démissions, renouvellements et élections des administrateurs

Après discussion de l'Assemblée générale, cette dernière a validé à l'unanimité, sans objection ni abstention, les modifications suivantes :

- Election de : M. Guy Thoney en tant que Membre du Conseil d'administration (Commune de La Sarraz) en remplacement de M. Daniel Develey.

Les changements qui requièrent la validation de l'Assemblée générale sont ratifiés à l'unanimité.

9.2. de l'organe de révision

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale, à l'unanimité, accepte de renouveler le mandat d'**Hervest fiduciaire SA** pour une période d'une année.

10. Divers

10.1. Lada

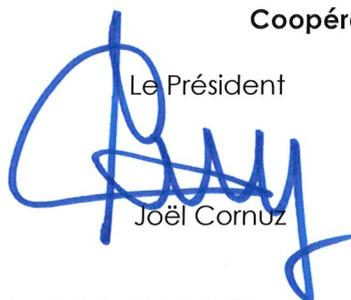
Les Membres présents évoquent le conventionnement relatif aux nouvelles dispositions du canton. J. Cornuz précise que le dossier est encore en cours d'examen. Des discussions sont menées avec l'Etat de Vaud en lien avec la future convention, entre autres la participation des communes à la commission d'attribution. D'autre part et en parallèle, une analyse financière est menée pour identifier les éventuels désavantages d'un non-conventionnement. Se point sera repris par la Conseil d'administration à l'automne 2025.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 10h05.

* * * * *

Coopérative d'habitation PrimaVesta

Le Président



Joël Cornuz

La Secrétaire



Raffaella Bidawid